

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ  
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 652-2026**

**RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL  
ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT SES SÉANCES**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 02 juin 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 652-2026 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant ses séances.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville, situé au 132 route 132 O, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h et 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8h00 à 12 h00.

Donné à Percé, ce dixième jour du mois de juin deux mille vingt-six.



---

Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 02 juin 2026, entre 08 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 juin 2026.



---

Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim